Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 022-212201990-20260227-20260009-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLEUMEUR - GAUTIER

L'an Deux Mille Vingt Six
Le vingt-sept février à dix-sept heures
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de
Mr GOURONNEC Pierrick, Maire

DATE DE CONVOCATION	**18 février 2026**
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	15
PRESENTS	10
VOTANTS	12

Etaient présents :
Monsieur GOURONNEC Pierrick, Madame CLENET Véronique, Monsieur LE MOULLEC Frédéric, Monsieur JANVIER Jean-Yves, Monsieur TERRIEN Yannick, Madame BOURDOISEAU Sindy, Monsieur LE ROUZES Benoît, Madame DIONNOT Valérie, Madame LE TIRANT Christine, Monsieur MALLEDAN Pierre-Yvon, Madame L'AUBIN Marie-Renée

Procurations :
Monsieur LE GUEN François donne procuration à Monsieur TERRIEN Yannick
Madame CARVENNEC Marie-Hélène donne procuration à Madame CLENET Véronique,
Monsieur RENAUD François donne procuration à Monsieur GOURONNEC Pierrick

Absents :
Madame NICOLAS Adeline
Monsieur GOURONNEC Pierrick se retire de la délibération

Considérant que l'assemblée va procéder à l'examen et au vote du Compte Financier Unique, Monsieur le Maire se retire, la présidence est confiée à Madame Marie-Renée L'AUBIN.

Formant la majorité des membres en exercice.
Madame CLENET Véronique est nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le budget général de l'exercice 2025 pour lequel le Compte Financier Unique vous est soumis par Monsieur le Maire s'est exécuté du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 pour les opérations de la Section d'Investissement et pour les

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 022-212201990-20260227-20260009-DE

opérations de la Section de Fonctionnement.
De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Budget	Fonctionnement			Investissement		
	Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat
Commune	840 823.17 €	1 087 875.35 €	**247 052.18 €**	373 458.12 €	472 036.86 €	**98 578.74 €**
Commerce	12 600.85 €	12 807.16 €	**206.31 €**	10 881.26 €	17 635.65 €	**6 754.39 €**
Lotissement	442 409.10 €	339 435.11 €	**- 102 973.99 €**	352 214.25 €	420 000.00 €	**67 785.75 €**

Ces résultats sont repris au Budget de l'exercice 2026.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président.
En conséquence, Monsieur le Maire s'étant retiré, et sous la présidence de Madame Marie-Renée L'AUBIN ;
Après s'être fait présenter le Budget et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré, délibère sur le Compte Financier Unique du Maire de l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve le Compte Financier Unique présenté par l'ordonnateur et le comptable comme indiqué ci-dessus ;**
- **Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus,
Pour copie certifiée conforme et exécutoire,

Le Maire,
Pierrick GOURONNEC

MAIRIE DE PLEUMEUR-GAUTIER (Côtes d'Armor)